

Mardi 19 décembre 2023 à 19h30 - Salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à
Michel CROS, Maire					
Brigitte RAVET 1ère adjointe			Célia DEFAIX, conseillère		
Philippe DE MARTINI 2 ^{ème} adjoint	Excusé	B. RAVET	Franck DENOLLY, conseiller		M. CROS
Sylviane MONNOT 3 ^{ème} adjointe			Cindy GARDETTE, conseillère		
Stéphane COLOMBON 4 ^{ème} adjoint			Christophe HAPIAK, conseiller		
Catherine BONNETON, conseillère			Audrey MERLET, conseillère	Absente	
Isabelle CABRERA, conseillère			Denis VERRIER, conseiller		S. COLOMBON
Yoann CHARDON, conseiller					

Ordre du jour :

Approbation du projet de compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2023
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations :

1 *Décision modificative : virement de crédit budget principal

Une délibération modificative doit être prise sur le budget principal afin d'ajuster certains crédits.

Il convient ainsi de passer les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312 : Bâtiments scolaires	20 000.00€	
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	20 000.00€	
D 2041632 : ADM : Bâtiments, installations		3 000.00€
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		3 000.00€
D 21312 : Bâtiments scolaires		20 000.00€
D 2188 : Autres immo corporelles	3 000.00€	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00€	20 000.00€

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 *Budget principal et budget annexe Locaux Commerciaux et activités – un quart des crédits de 2023

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il est possible d'effectuer des dépenses d'Investissement en début d'exercice et avant le vote du budget primitif dans la limite de 25

BUDGET PRINCIPAL		
Dépenses budgétisé 2023 :		
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00€
204	Subventions d'équipement versées	14 400.00€
21	Immobilisations corporelles	840 116.00€
		874 516.00€ / 4 = 218 629.00€
Affecté de la manière suivante :		
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00€
	<i>2031 Frais d'études 20 000.00€</i>	
21	Immobilisations corporelles	198 629.00€
	<i>2111 Terrains nus 4000.00€</i>	
	<i>2184 Mobilier 5000.00€</i>	
	<i>21312 Bâtiments scolaire 5000.00€</i>	
	<i>2188 Autres immos corporelles 184 629€</i>	
		218 629.00€

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX ET ACTIVITES		
Dépenses budgétisé 2023 :		
21	Immobilisations corporelles	12 704.82€
		12 704.82€ / 4 = 3 176.21€
Affecté de la manière suivante :		
21	Immobilisations corporelles	3 176.21€
	<i>2188 Autres immos corporelles 3 176.21€</i>	
		3 176.21€

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3*Prise en charge dans le budget principal des déficits du budget annexe locaux commerciaux et activités

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de financer le déficit section investissement du budget annexe « locaux commerciaux et activités » sur 2023 qui intègrent notamment les dépenses liées aux emprunts et à l'amortissement des immobilisations.

Le déficit d'investissement du budget annexe peut être comblé par une subvention du budget principal de la commune.

Cette solution a l'avantage de permettre l'étalement de l'amortissement de cette charge sur plusieurs exercices.

Le montant de la subvention commune proposée est de 14 400.00€ ce qui éviterait le déficit du budget section investissement au 31/12/2023.

Budget commune :

Versement d'une subvention d'investissement compte 2041632 de 14 400.00€

Budget Locaux Commerciaux :

Recettes subvention compte 13148 de 14 400.00€

La subvention sera amortie dans les différents budgets sur 10 ans à compter de 2024 :

Budget commune – opérations d'ordre

Recette : compte 2804

Dépense : compte 6811

Budget Locaux Commerciaux

Recette : compte 777

Dépense : compte 139148

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS

ASA : projet d'irrigation

Yoann CHARDON fait un rapide résumé sur le projet d'irrigation du plateau de Louze et de Glay. L'enquête publique est en cours du 05 au 27 décembre 2023 inclus. Le registre d'enquête publique est à disposition à l'accueil de la mairie, ainsi que l'adresse mail de la DDT (ddt-asa@isere.gouv.fr) afin que les citoyens puissent donner leur avis sur ce projet.

Crèche :

Monsieur le Maire a rendez-vous le 08 janvier 2024 à 14h30 avec Madame DEVIDAL de la crèche La Garinette du Péage de Roussillon pour discuter d'une éventuelle reprise de l'activité de la crèche à Saint-Prim.

Vœux :

La préparation de la cérémonie des vœux est en cours. La répartition des différentes tâches a été faite pour une bonne organisation.

Séance levée à 20H15.

Michel CROS – Maire

